

LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL



Objectif de la fiche

- Comprendre les enjeux du PEAC.
- Aider à piloter le changement en termes organisationnels et pédagogiques

Les textes de référence

Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 : section 2, article 10 et section 5, article 45

<http://daac.ac-lille.fr/les-ressources/Dispositions%20du%20Code.pdf> (Articles du code de l'éducation modifiés par la loi)

Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au PEAC- référentiel en annexe :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

Charte pour l'éducation artistique et culturelle :

<http://www.education.gouv.fr/cid104769/presentation-de-la-charte-pour-l-education-artistique-et-culturelle.html>

Circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 relative au PEAC :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

Circulaire académique associée du 15 janvier 2014 - comités de pilotage territoriaux en annexe :

<http://daac.ac-lille.fr/ressources-officielles/parcours-d2019education-artistique-et-culturelle-peac/peac-academique-2014.pdf>

Constats et problématiques

Le cadrage institutionnel est aujourd'hui complet.

Depuis 2013, lors de séminaires, parfois à destination d'un public mixte (éducation nationale et culture), lors de modules de stages proposés en formation initiale ou continue- pour les personnels d'encadrement comme pour les enseignants- en partenariat avec le DRAC, le réseau CANOPE et l'ESPE, lors de journées de formation de proximité, lors de dialogues de suivi de contrats d'objectifs, lors de réunions de rentrée ont été explicités les principes et les enjeux de la mise en œuvre du PEAC suivants :

-Le PEAC est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques artistiques qu'il a expérimentées et des rencontres dont il a bénéficié avec des artistes et des œuvres, des professionnels et des lieux de la culture. Il est basé sur la pédagogie de projet et l'implication de l'élève.

- Le PEAC n'est pas un dispositif. Il naît de l'interaction entre les enseignements disciplinaires, les enseignements transversaux (EPI, HDA, AP), des projets partenariaux d'envergure

répondant aux spécificités de l'établissement, des actions culturelles et éducatives plus modestes. Ces différentes expériences sont au service des parcours individuels et du projet de l'établissement.

- Le PEAC est un levier important, au service de la réussite scolaire comme de la formation personnelle. Il est un outil fédérateur pour les équipes enseignantes et sur un territoire. Il repose sur une école partenariale où la mission éducative est celle d'un ensemble d'acteurs dans des objectifs sociétaux partagés.

- Le PEAC est au cœur de l'esprit de la refondation de l'école.

Cette première phase de mise en œuvre est à poursuivre à l'aide d'outils de formation et de communication qui sont en cours d'élaboration et de perfectionnement.

Pendant, la deuxième phase de mise en œuvre du PEAC est lancée. Elle concerne le vaste chantier de la généralisation effective du PEAC à chaque élève de l'académie. Cet objectif à long terme nécessite l'expertise et l'accompagnement des inspecteurs selon les problématiques suivantes :

- **Comment faire vivre et dynamiser les comités de pilotage des PEAC afin d'assurer la mise en œuvre du PEAC dans tous les établissements par-delà les disparités sociales et territoriales ?**
- **Comment s'assurer de la prise en compte du PEAC dans la rédaction des contrats d'objectifs des établissements ?**
- **Comment la somme des dispositifs, dont la richesse au sein de l'académie et la plus-value ne sont plus à démontrer, peut-elle être mise au service de la généralisation de la mise en œuvre du PEAC ?**
- **Quels outils, quel accompagnement proposer aux chefs d'établissement pour favoriser une construction cohérente du PEAC ?**
- **Quel suivi pédagogique assurer pour que le PEAC, inscrit dans chaque projet d'établissement, soit construit selon les enjeux et les objectifs définis ?**

Des idées de mise en œuvre

- **Concevoir un vade-mecum destiné aux pilotes du PEAC afin de les aider à assurer une cohérence des parcours au sein des établissements, des cycles et entre les cycles (voir en p. j. le document envoyé aux chefs d'établissement à la rentrée 2016).**
- **Concevoir un outil à destination des formations, initiale et continue, explicitant les conditions et les enjeux de la mise en œuvre du PEAC (en cours de réalisation par la DAAC en partenariat avec le Service Innovation Numérique et Accompagnement pédagogique de l'ESPE)**
- **Veiller à ce que les professeurs se réfèrent au référentiel du parcours d'éducation artistique et culturel, notamment au moment de compléter le LSU, en mentionnant les compétences maîtrisées par l'élève et non les actions culturelles auxquelles il a participé.**
- **Prévoir des conseils pédagogiques dédiés à l'organisation des dispositifs favorables à la mise en œuvre du PEAC en lien avec les besoins de l'établissement et donc ses objectifs. Ne pas oublier d'ajouter à l'explicitation du projet, la manière dont il est prévu que l'élève s'y implique. Pourquoi ne pas solliciter et accompagner cette réflexion en participant aux réunions de pré rentrée des établissements ?**

Pistes pour une réflexion commune (en réseau, en bassin, à l'échelle académique...) :

ÉTAT DES LIEUX

La mise en place d'un PEAC pour chaque élève repose dans l'académie de Lille sur trois types de pilotage dont l'ensemble des acteurs peut favoriser la cohésion :

1-Des décisions prises au niveau régional : un comité régional de l'éducation artistique et culturelle (COPREAC) a été créé en 2008. Il est présidé par le Recteur académique de région et par le DRAC. Il définit les axes stratégiques pour le développement de l'éducation artistique et culturelle, sur la base des travaux des commissions techniques, nourris par les états des lieux dressés sur le terrain.

2-Un échelon territorial opérationnel : des comités locaux de pilotage du PEAC ont été créés dans chacun des 14 bassins pour réunir les personnels de l'éducation nationale, les conseillers des collectivités territoriales et les acteurs culturels. Ils sont copilotés par un inspecteur de circonscription et un chef d'établissement. Vous en trouverez la liste sur le site de la DAAC aux pages dédiées à chaque bassin. Ces comités n'ont pas vocation à construire les PEAC, mais à organiser le travail conjoint de tous les partenaires de l'EAC, à partir d'états des lieux ciblés et problématisés de l'EAC, à l'échelle du bassin. Si une décision ne peut être prise au niveau des bassins, les travaux et conclusions sont relayés lors du prochain COPREAC.

3-Le pilotage par établissement ou par réseau grâce aux projets d'établissement, aux contrats d'objectifs, aux projets de réseau d'éducation prioritaire, aux projets pédagogiques et éducatifs d'internat. Les instances qui peuvent mettre le PEAC à leur ordre du jour sont nombreuses (Conseil école-collège, CVL, conseil pédagogique, etc.).

Les corps d'inspection ont un rôle important à jouer à chacun de ces niveaux de pilotage :

- Dans l'accompagnement des enseignants de la discipline, notamment lors de la conception des plans de formation, trouver les moyens d'aider les professeurs à inscrire leur projet d'enseignement dans les principes du PEAC ;
- Lors des inspections, être en mesure d'évaluer les interactions entre le PEAC, les enseignements disciplinaires et les compétences du socle ; à cette fin, développer le travail des groupes disciplinaires sur le lien entre le PEAC et la pédagogie de la discipline : compétences du socle, démarches pédagogiques et savoirs disciplinaires ;
- Dans le cadre de la généralisation des « référents culture » au sein des établissements du secondaire, par la convergence entre les organisations des académies d'Amiens et de Lille souhaitée lors du dialogue de région académique pour la rentrée 2017, s'assurer du lien entre les projets d'enseignement du professeur inspecté et l'action de ce « référent culture » ;
- Dans l'accompagnement à l'élaboration des projets (projets d'établissement, contrats d'objectifs, PPE d'internat, projets de réseau) et lors des inspections d'établissement, aider l'EPL à devenir lieu de culture vivante et de pratique culturelle (rôle des CDI, utilisation des salles, etc.) ;
- Dans le cadre du partenariat avec les collectivités territoriales, jouer un rôle d'expert dans les commissions d'instruction d'appels à projets d'éducation artistique et culturelle ; le modèle du conseil départemental du Pas-De-Calais qui sollicite l'avis de chefs d'établissement et d'inspecteurs du second degré est proposé au conseil régional dans le contexte de la convergence sur les modalités de financement des projets des lycées entre les académies d'Amiens et de Lille ;
- Dans le cadre de la mission de référent de bassin, s'appuyer sur les travaux des comités locaux de pilotage du PEAC par bassin et/ou les solliciter ;
- Au niveau académique, s'appuyer sur les résultats de l'enquête sur la mise en œuvre du PEAC dans l'académie adressée à l'ensemble des écoles, des collèges et des lycées, clôturée en octobre 2016, dont l'analyse sera présentée début février 2017 pour mieux observer l'efficacité du PEAC et en expliciter les conditions de réussite.

Sitographie – ressources

<http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>

<http://daac.ac-lille.fr/>, en particulier : <http://daac.ac-lille.fr/les-ressources/ressources-pedagogiques>
et : <http://daac.ac-lille.fr/les-ressources/PEAC.pdf>

<http://profdoc.discipline.ac-lille.fr/pdf/peac>

Outil numérique : [https://folios.onisep.fr/Le tutoriel](https://folios.onisep.fr/Le_tutoriel)

Liens répertoriés par institution et par domaine artistique :

<http://daac.ac-lille.fr/liens-2/les-liens-1>

Exemples d'actions innovantes en lien avec l'éducation artistique et culturelle :

- Deux journées d'échanges autour du PEAC entre personnels de l'éducation nationale et professionnels de la culture. <http://daac.ac-lille.fr/focus/education-et-culture-un-mariage-heureux/education-et-culture-un-mariage-heureux>
- Un atelier de pratique artistique expérimental. <http://daac.ac-lille.fr/focus/artiste-en-residence-sains-du-nord/test>
- Un lycée professionnel piloté par le PEAC autour de l'opéra : <http://daac.ac-lille.fr/focus/peac-du-lycee-professionnel-robepierre-de-lens/peac-du-lycee-professionnel-robepierre-de-lens>
- « Le corps à l'œuvre », EPI culture et création artistique, Collège Lucie Aubrac, Dunkerque : <http://sepia.ac-lille.fr/innovation-experimentation/epi/epi-le-corps-a-loeuvre-1/view>
- « Un parcours croisé dans l'univers de la chevalerie », EPI Culture et création artistique, Collège Maurice Picquet, Isbergues. <http://sepia.ac-lille.fr/innovation-experimentation/epi/epi-culture-et-creationartistique/view> v « New York, ville de tous les possibles ».
- EPI culture et création artistique, Collège Carnot et Collège Boris Vian, Lille. <http://sepia.ac-lille.fr/innovation-experimentation/epi/epi-culture-et-creation-artistiquescolleges-carnot-et-b-vian-lille> « Augmented reality. Bringing culture to life. » Collège Jean Moulin, Berck. <http://sepia.ac-lille.fr/actions-recensees/college/dossier-fiches/berck-sur-mer>
<http://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=11485>
- « Cuisine et création », Lycée Professionnel Cazin, Boulogne-sur-Mer. <http://sepia.ac-lille.fr/actions-recensees/fiches-actions/bassin-14/lp-boulogne-sur-mercazin/cuisine-et-creation/view>
- « Joie de vivre au lycée... », LP Ile de Flandre, Armentières. http://www.dailymotion.com/video/x40xy5r_jinnov2016-prix-dupublic_school
<http://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=12021>
- « Des arts et des ailes ». Collège François Villon, Walincourt Selvigny. <http://eduscol.education.fr/experitheque/consultFicheIndex.php?idFiche=10523>
et beaucoup d'autres...